

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ARRONDISSEMENT DE LANGON	COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022
---	--

NOMBRE DE CONSEILLERS	L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en réunion extraordinaire sous la présidence de Monsieur Didier LAULAN, Maire.
Exercice : 19	
Présents : 17	
Pouvoirs : 1	
Absents ou excusés : 2	

Présents : Didier LAULAN (Maire) – Fabrice BERNADET - Martine SAINT-BLANCARD – Alain JUZEAU – Françoise LANUSSE – Jean-Claude MOTHES - Frédéric OLAYA - Laurence LAGARDERE - Arnaud OMNES – Anne-Laure VAILLANT – Eric POUTAYS – Michèle SECHAN - Jean TAUGERON - Thierry BERTO - Nathalie RACOLIN – Nadège COUSTURES – Fanny LACOSTE -

Absents ou excusés : Stéphane RIEUCROS-FOREST – Patricia CONSTANS -

Procurations : Patricia CONSTANS à Jean-Claude MOTHES

Secrétaire de séance : Mme Nathalie RACOLIN

Date de convocation : 22 mars 2022

Le compte rendu de la précédente réunion a été transmis aux élus.

Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2022

Monsieur le Maire fait part de l'état des notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 notifié par les services de la DRFIP.

Afin de permettre l'équilibre du prochain budget et compte tenu de l'augmentation prévisionnelle des charges,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL :

- décide d'augmenter les taux du foncier bâti et de maintenir les taux pour le foncier non bâti, à savoir :

TAXES	Bases prévisionnelles	TAUX VOTÉS EN 2022	Produits assurés
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	1 104 000	33,96 %	374 918 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	42 000	65,65%	27 573 €
TOTAL			402 491 €

Ces taux restent en dessous des moyennes départementales et nationales.

FONDS DEPARTEMENTAL d'AIDE à l'EQUIPEMENT DES COMMUNE 2022

Monsieur le Maire informe les membres présents que la réunion cantonale, présidée par Mme Isabelle Dexpert et M. Jean-Luc Gleyze, Conseillers Départementaux, pour la répartition du montant du F.D.A.E.C. 2022, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 17 339 €.

Après avoir écouté ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

➤ de réaliser en 2022 les opérations suivantes :

- Travaux de voirie sur les voies communales : VC n° 19 du Bas et VC n°8 du Bourdouat

pour un montant HT : 81 296,50 € soit 97 555,80 € TTC

➤ de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de **17 339 €** au titre de ces investissements

➤ d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour un montant de 80 216,80 €

LOCATION à M. Antoine MERANGER et Mme Pauline DUPOUY au 25 AVRIL 2022

Monsieur le Maire expose que le logement communal sis au n°114, Route de Meilhan – 33210 CASTETS ET CASTILLON, sera prochainement disponible et pourra faire l'objet d'une nouvelle location au 25 avril 2022.

Il présente les dossiers de candidature déposés en mairie pour cette location.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de louer le logement sis au n°114 Route de Meilhan – 33210 CASTETS ET CASTILLON – à Monsieur Antoine MERANGER et Mme Pauline DUPOUY à compter du 25 avril 2022, pour un loyer mensuel de CINQ CENT VINGT euros (520 €)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de location correspondant et généralement faire le nécessaire.

PRISE EN CHARGE DES PANNEAUX DE NOUVELLES VOIES ET NOUVEAUX NUMEROS D'HABITATION

Monsieur le Maire rappelle que la nouvelle dénomination des voies et numérotation des habitations est terminée.

La commune a pris en charge la fourniture des panneaux des voies ainsi que les numéros des habitations existantes.

Pour les voies et numéros qui seront ultérieurement créés par la commune, il propose de fournir aux nouveaux habitants leur première plaque de numéro de maison, identique à celles qui viennent d'être fournies aux habitants actuels.

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de fournir aux nouveaux habitants, pour les nouvelles voies et numéros d'habitation créés à compter de ce jour, la première plaque de numéro de maison,**
- **De fournir et installer les panneaux de rues nouvellement créés,**
-
- **De prévoir les crédits nécessaires au budget communal.**

RECRUTEMENT d'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ

Monsieur le maire informe l'assemblée que Flavien LAFFARGUE, adjoint technique stagiaire depuis le 06 avril 2021 nous a informé de quitter son emploi au 05 avril 2022 (avant sa titularisation).

Vu le code général des collectivités territoriales

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3.1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

CONSIDÉRANT qu'en raison du surcroît de travail saisonnier (retard pris dans l'entretien des voies et bâtiments communaux, saison estivale,), il est nécessaire de recruter un agent contractuel, pour participer à l'entretien de la voirie et des espaces verts, l'entretien des bâtiments communaux, la maintenance du matériel et de l'outillage et diverses tâches nécessaires au bon fonctionnement des services communaux,

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, décide :**

- le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique territorial, pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité pour une période allant du 11 avril 2022 au 31 août 2022 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique polyvalent à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut IB 371 IM 343 correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Une procédure sera engagée afin de procéder au recrutement d'un nouvel adjoint technique à temps complet.

Un vin d'honneur avec les élus et agents sera organisé le vendredi 8 avril prochain

QUESTIONS DIVERSES

- Route du Bourdouat : considérant que cette voie communale ne dessert aucune habitation et n'est utilisée que pour les parcelles agricoles, le conseil municipal s'interroge sur la nécessité de l'ouvrir à la circulation.
- Bibliothèque et Logement « Moustié » : le permis de construire vient d'être accordé.
La subvention PALULOS pourrait être accordée mais pour 10 000 € de subvention le loyer est plafonné à 615 €.
Aussi, considérant les contraintes liées à cette aide financière, le conseil municipal s'interroge sur la suite à donner sur cette procédure.
Logement Castillon : projet d'aménagement à suivre
Commerces : le permis de construire est en attente d'un nouvel avis des services Accessibilité.
Les demandes de subventions auprès de la Région sont en cours d'instruction.
- Portail de l'église : les horaires de fermeture de l'accès à l'esplanade du belvédère sont définis :

Hiver : de 19 h à 7 h

Eté : de 22 h à 7 h

Une clé sera remise aux riverains

- Elections présidentielles : les tours de garde pour les 2 tours sont remis aux élus
- Budget 2022 : la commission des finances se réunira le MARDI 12 AVRIL à 19 h 30 à Castets, le conseil municipal se réunira le JEUDI 14 AVRIL 2022 à 20 h 30 à CASTETS pour le vote du compte administratif, compte de gestion 2021 et budget 2022
- SISS : baisse des cotisations en 2022 (environ 10 000 €)
- Numérotation des voies : les plaques manquantes sont commandées
- Mazerac : les panneaux d'agglomération sont à mettre en place prochainement
- CAB : le département vient de valider le projet concernant l'aménagement des voies départementales, le dossier devrait être désormais complet et signer d'ici la fin de l'année
- Ecole : pendant 2 ans, il n'y aura pas de fermeture de classe, le fonctionnement de la garderie payante est plutôt positif, il y a moins d'enfant à 16 h 30
L'APE utilisera la salle des fêtes de Castets le jeudi 07 avril

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.